



**ADMISSION EN LIGNE/SUR PLACE ET INSCRIPTION DE
CITOYENS DE ROUMANIE (RO), DES PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE (UE), L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN
(EEE) ET LA CONFÉDÉRATION SUISSE (CH) AUX ETUDES
DE PREMIER CYCLE, PROGRAMMES D'ETUDES EN
LANGUE ANGLAISE / FRANÇAISE, DANS L'UNIVERSITE DE
MEDECINE ET PHARMACIE „VICTOR BABES” TIMISOARA
ANNÉE ACADÉMIQUE 2021 – 2022**

	Title, Nom et prenom	Date	Signature
Élaboré: Vice-recteur pour l'internationalisation	Prof. univ. dr. Claudia Borza	24.02.2021	
Complété et modifié Republié 1	Prof. univ. dr. Claudia Borza	11.05.2021	
Approuvé par le conseiller juridique	Conseiller juridique, dr. Codrina Mihaela Levai	20.05.2021	
Approuvé par le Comité sénatorial permanent pour la révision du Règlement et de la Charte universitaire	Prof. univ. dr. Mirela-Danina Muntean	20.05.2021	
Date d'entrée en vigueur :	31.03.2021 (republié 1), 26.05.2021 (modifié et complété)		
Date de révocation :			



PRÉAMBULE

Selon l'Ordre n ° 4205 / 06.05.2020 concernant la modification de certaines dispositions de l'annexe à l'Ordre du ministère de l'éducation nationale et de la recherche scientifique n ° 6.102 / 2016 pour l'approbation de la méthodologie cadre pour l'admission au premier cycle, master et doctorat,

Sur la base de l'autonomie académique et en assumant la responsabilité publique, l'université de médecine et de pharmacie Victor Babeș de Timișoara utilise le système d'admission *en ligne/sur place* pour les citoyens roumains, les citoyens de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de la Confédération suisse pour des programmes d'études en anglais ou en français.

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I. 1. Les conditions d'admission actuelles sont applicables aux candidats de Roumanie, l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de la Confédération suisse qui souhaitent s'inscrire aux programmes d'études en anglais / français, en tant qu'étudiants autofinancés.

I. 2. Les conditions d'admission actuelles représentent le seul document officiel réglementant le processus d'admission des candidats RO, UE, EEE et CH qui souhaitent postuler pour des études de premier cycle aux programmes d'études anglais / français, en tant qu'étudiants autofinancés et payants, dans les Victor Babes Université de médecine et de pharmacie, Timisoara. Le document peut être modifié par toute disposition légale ultérieure.

I. 3. Toute référence qui peut apparaître dans certaines publications ou qui peut être communiquée par des voies non officielles ne peut pas remplacer les règlements officiels et, par conséquent, n'impliquent en aucune façon l'université.

I. 4. Le Conseil d'Administration a le droit de rendre compatibles les exigences présentes avec les documents légaux impératifs délivrés.

I. 5. Les conditions d'admission actuelles peuvent subir des modifications ultérieures en fonction de l'évolution de la pandémie et des réglementations supplémentaires du Ministère roumain de l'éducation et de



la recherche, et les candidats ont l'obligation d'être à jour avec tout changement qui pourrait survenir et d'agir en conséquence.

I. 6. Toute communication entre l'université et les candidats **inscrits** à l'examen d'entrée concurrentiel se fait **par écrit, sous forme électronique ou papier.**

II. QUI PEUT POSTULER

II. 1. Les candidats suivants sont admissibles à l'examen d'entrée concurrentiel en ligne / sur place pour une place aux programmes d'études en anglais / français:

a. Citoyens de l'Union européenne (UE) / Espace Economique Européen (EEE) / Confédération Suisse (CH) titulaires d'un diplôme d'études secondaires / équivalent valable, indépendamment de l'année où ils ont obtenu leur diplôme d'études secondaires (voir art. 9 de l'Ordre du Ministère de l'éducation nationale et de la recherche 6102 / 15.12.2016 avec les modifications ultérieures).

b. Des citoyens roumains ayant un diplôme de baccalauréat roumain peuvent postuler à une place autofinancée, à condition qu'ils soumettent une déclaration notariale précisant les points suivants:

- Qu'ils acceptent d'être inscrits aux études avec les frais de scolarité en devises;
- Qu'ils sont conscients et qu'ils acceptent que leur situation financière demeure inchangée pendant la période de la scolarité entière et elle peut changer seulement comme le résultat de passer un nouvel concours d'admission pour les places budgétisés ou pour les places avec les frais de scolarité en lei, dans les mêmes conditions que les citoyens roumains. S'ils passent le concours avec succès, ils devront commencer leurs études dans la première année et seulement aux programmes d'études en langue roumaine;

c. Les citoyens roumains ayant un diplôme de baccalauréat étranger peuvent postuler à une place autofinancée, aux sections anglais / français, à condition que leur diplôme a été validé par le Centre National pour la Reconnaissance et Validation des Diplômes (<https://www.cnred.edu.ro/fr/equivalence-du-diplome-de-baccalaureat-obtenu-a-letranger>) - voir le Chapitre VII – RECONNAISSANCE ET VALIDATION DES DIPLOMES), à condition de fournir une déclaration notariale précisant les points suivants:

- Qu'ils acceptent d'être inscrits aux études avec les frais de scolarité en devises;
- Qu'ils sont conscients et qu'ils acceptent que leur situation financière demeure inchangée pendant la période de la scolarité entière et elle peut changer seulement comme le résultat de passer un nouvel



concours d'admission pour les places budgétisés ou les places avec les frais de scolarité en lei, dans les mêmes conditions que les citoyens roumains. S'ils passent le concours avec succès, ils devront commencer leurs études dans la première année et seulement dans le programme d'études en langue roumaine.

III. PROGRAMMES D'ÉTUDES, NOMBRE DE PLACES, FRAIS DE SCOLARITÉ

III. 1. Les candidats mentionnés ci-dessus peuvent postuler pour le programme d'études enseigné en anglais / français, en fonction du nombre de places disponibles.

III. 2. Les places disponibles / facultés / programmes d'études, établies lors de la réunion du Conseil d'administration du 19 janvier 2021, ainsi que les frais de scolarité pour la prochaine année académique, se trouvent dans le tableau ci-dessous. Ces chiffres sont provisoires car ils peuvent subir des modifications en fonction des dispositions ultérieures du Ministère de l'éducation et de la recherche et et sur les décisions ultérieures du Conseil d'administration de l'université.

No.	FACULTÉ	PROGRAMME D'ÉTUDES / LANGUE	DUREE DES ETUDES	NOMBRE DES PLACES	FRAIS DE SCOLARITÉ/ ANNÉE (EURO)
1.	MÉDECINE	Médecine (Anglais)	6 années	100	7500
		Médecine (Français)	6 années	10	7500
2.	MÉDECINE DENTAIRE	Médecine Dentaire (Anglais)	6 années	30	7500
3.	PHARMACIE	Pharmacie (Français)	5 années	10	7500

III. 3. L'admission est conditionnée par la réussite d'un **EXAMEN D'ENTRÉE CONCURRENTIELLE EN LIGNE / SUR PLACE** (en fonction du contexte épidémiologique existant). L'examen se compose de **50 questions de biologie sur un total de 500 questions (pour les programmes d'études de la Faculté de**



Médecine et de Médecine Dentaire) / 50 questions de botanique sur un total de **200 questions** (pour le **programme d'études Pharmacie en français de la Faculté de Pharmacie**) avec les livres de référence, seront affichées sur le site Web de l'université. Les questions disponibles sur notre site Web servent uniquement de GUIDE; l'examen d'entrée peut contenir des questions à première vue, qui n'ont pas été incluses dans les présentes questions à choix multiples!

IV. CALENDRIER DE L'ADMISSION:

IV. 1. LA PREMIÈRE SESSION D'EXAMEN D'ENTRÉE - JUILLET 2021

• **4 mai 2021 - 22 juillet 2021, 3,30 p. m. (heure locale*¹)** - remplir et soumettre le formulaire de candidature en ligne sans dépasser la date limite d'inscription; les candidats envoient leurs dossiers d'admission par e-mail sous forme PDF (à l'adresse e-mail international@umft.ro); les dossiers sont vérifiés et les formulaires de candidature en ligne issus des dossiers complets envoyés par les candidats sont validés par le comité d'admission. Le comité d'admission évalue UNIQUEMENT les dossiers complets envoyés par e-mail, sous forme PDF, reçus jusqu'à la date limite - 22 juillet 2021, 3,30 p. m. (heure locale), sur l'adresse mail mentionnée ci-dessus et valide un seul formulaire de candidature en ligne, celui envoyé dans le dossier électronique complet de chaque candidat.

• **26 juillet 2021 - 27 juillet 2021**- tests de langue à choix multiples **en ligne** (anglais / français); les tests de langue sont organisés par le département de langue de l'université;

• **28 juillet 2021** - publication sur le site Web de l'université de la liste des candidats dont les candidatures ont été validées et qui peuvent participer à l'examen d'entrée. **SELON LES DISPOSITIONS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA RECHERCHE CONCERNANT LE DROIT DE L'ANONYMISATION ET DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONELLES, TOUS LES CANDIDATS ADMIS ET REJETÉS SERONT REPERTORIES AVEC LE NOMBRE**

¹ L'heure locale correspond à l'heure de la Roumanie



DE LEUR FORMULAIRE DE CANDIDATURE EN LIGNE VALIDÉ ET NON AVEC LEUR NOM!

- **29 juillet 2021 – EXAMEN D'ENTRÉE CONCURRENTIEL EN LIGNE / SUR PLACE;**
- **29 juillet 2021** - publication sur le site Web de l'université **des résultats de l'examen d'entrée pour tous les programmes d'études. SELON LES DISPOSITIONS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA RECHERCHE CONCERNANT LE DROIT D'ANONYMISATION ET DE PROTECTION DES DONNÉES, TOUS LES CANDIDATS ADMIS ET REJETÉS SERONT REPERTORIES AVEC LE NOMBRE DE LEUR FORMULAIRE DE CANDIDATURE EN LIGNE VALIDÉ ET NON AVEC LEUR NOM!**
- **29 juillet 2021 - 30 juillet 2021, 12h00 (heure locale)** - si l'examen d'entrée a lieu sur place, les candidats rejetés peuvent soumettre des recours adressés à la Commission de recours, par e-mail, à relint@umft.ro;
- **30 juillet 2021, 12h00 (heure locale) - 16h00 (heure locale)** - La Commission de recours résout les appels; les résultats de l'examen d'entrée, suite aux recours, seront publiés sur le site Web de l'université;
- **30 juillet 2021 - 3 août 2021** - les candidats déclarés «ADMIS» ont l'obligation de confirmer leur place par e-mail à l'adresse suivante: admission@umft.ro . **La confirmation de place doit être accompagnée du paiement par virement bancaire d'un frais de confirmation non remboursable de 300 euros, et les candidats doivent joindre à leur e-mail la copie scannée du virement bancaire / preuve de paiement.** Les candidats qui ne confirment pas leur place ou ne joignent pas la preuve de paiement des frais de confirmation perdent automatiquement leur place, la place respective étant redistribuée au candidat suivant sur la liste des candidats rejetés, à condition que les candidats respectifs aient confirmé leur place. Les candidats rejetés peuvent confirmer leur place, dans les mêmes conditions, en s'acquittant des frais de confirmation de 300 EUR NON REMBOURSABLES, en cas de places vacantes.

Les candidats peuvent confirmer leur place pour un maximum de deux programmes d'études au sein de la même faculté parmi les choix spécifiés dans le formulaire de candidature en ligne validé. Dans ce cas, les candidats doivent payer les frais de confirmation pour les deux options - 300 euros X 2 = 600 euros (non remboursables).



LE PAIEMENT DES FRAIS DE CONFIRMATION NE GARANTIT PAS L'ADMISSION DES CANDIDATS, COMME CELA DÉPEND ÉVENTUELLEMENT DU NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES, DE LA RÉCEPTION DE LA VALIDATION DE LEUR DIPLÔME D'ETUDES SECONDAIRES/ÉQUIVALENT PAR LE CENTRE NATIONAL POUR LA RECONNAISSANCE ET LA VALIDATION DES DIPLÔMES ET PAR LE PAIEMENT INTEGRAL DES FRAIS DE SCOLARITE !

Les listes seront affichés sur le site Web de l'université selon les critères suivants:

1. Le résultat obtenu a l'examen d'entrée;
2. Le résultat obtenu a l'examen d'entrée après avoir appliqué les critères de différenciation, dans le cas de candidats ayant des scores égaux;
3. Le numéro du formulaire de candidature en ligne validé par le comité d'admission;
4. L'ordre alphabétique des candidats (en corrélation avec le numéro du formulaire de candidature en ligne validé).

IMPORTANT! LES CANDIDATS REJETÉS PEUVENT PAYER LA CONFIRMATION MÊME S'IL N'Y A PAS DE PLACES VACANTS AU MOMENT RESPECTIF, SOUS LA RESERVE :

a) si aucune place ne devient vacante, les frais de confirmation ne seront pas remboursés;

b) si un candidat qui a payé les frais de confirmation ne reçoit pas la validation de son diplôme d'études secondaires/équivalent par le Centre National de Reconnaissance et de Validation des Diplômes, les frais de confirmation ne seront pas remboursés.

• 30 juillet 2021 - 4 août 2021 – le service financier vérifie si les candidats ont confirmé leur place et s'ils ont payé les frais de confirmation (justificatifs de paiement / relevés bancaires / factures). Le service financier valide la liste des candidats éligibles qui peuvent poursuivre les procédures d'admission;



- **5 août 2021 - la liste des candidats admis et rejetés ayant confirmé leur place sera publiée sur le site Web de l'université.**

IV. 2. LA DEUXIÈME SESSION D'EXAMEN D'ENTRÉE - SEPTEMBRE 2021 - organisée dans les mêmes conditions et avec le même comité d'admission que la session de juillet, pour les places restées vacantes après la première session d'examen d'entrée.

- **27 août 2021** - la liste avec le nombre de places / programme d'études disponibles après la première session d'examen d'entrée sera publiée sur le site Web de l'université;
- **30 août - 3 septembre 2021, 15h30 (heure locale)** - remplir et soumettre le formulaire de candidature en ligne sans dépasser la date limite d'inscription; les candidats envoient leurs dossiers d'admission par e-mail sous forme PDF (à l'adresse e-mail international@umft.ro); les dossiers sont vérifiés et les formulaires de candidature en ligne issus des dossiers complets envoyés par les candidats sont validés par le comité d'admission. Le comité d'admission évalue UNIQUEMENT les dossiers complets envoyés par e-mail, sous forme PDF, les dossiers reçus jusqu'à la date limite - **3 septembre 2021, 3,30 p. m. (heure locale)**, sur l'adresse email mentionnée ci-dessus et valide un seul formulaire de candidature en ligne, celui envoyé dans le dossier électronique complet de chaque candidat;
- **6 septembre 2021 - 7 septembre 2021** - tests de langue à choix multiples en ligne (anglais / français); les tests de langue sont organisés par le département de langues de l'université;
- **13 septembre 2021 - EXAMEN D'ENTRÉE CONCURRENTIEL EN LIGNE / SUR PLACE ;**
- **13 septembre 2021** - publication sur notre le site Web de l'université des résultats de l'examen d'entrée pour tous les programmes d'études. **SELON LES DISPOSITIONS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA RECHERCHE CONCERNANT LE DROIT D'ANONYMISATION ET DE PROTECTION DES DONNÉES, TOUS LES CANDIDATS ADMIS ET REJETÉS SERONT REPERTORIES AVEC LE NOMBRE DE LEUR FORMULAIRE DE CANDIDATURE EN LIGNE VALIDÉ ET NON AVEC LEUR NOM!**
- **13 septembre 2021 - 14 septembre 2021, 12h00 (heure locale)** - si l'examen d'entrée a lieu **sur place**,



les candidats rejetés peuvent soumettre des recours adressés à la Commission de recours, par e-mail, à relint@umft.ro ;

- **14 septembre 2021, 12h00 (heure locale) - 16,00 (heure locale)** - La Commission de recours règle les recours; les résultats de l'examen d'entrée, suite aux recours, seront publiés sur le site Web de l'université;
- **14 septembre 2021 - 16 septembre 2021** - Les candidats déclarés «ADMIS» ont l'obligation de confirmer leur place par e-mail à admission@umft.ro. La confirmation de la place doit être accompagnée du paiement par virement bancaire de frais de confirmation **NON REMBOURSABLES** de 300 euros, et les candidats doivent joindre la copie scannée du virement bancaire / preuve de paiement à leur e-mail. **Les candidats qui ne confirment pas leur place ou ne joignent pas la preuve de paiement des frais de confirmation perdent automatiquement leur place, la place respective étant redistribuée au candidat suivant sur la liste des candidats rejetés, à condition que les candidats respectifs aient confirmé leur place.**

Les candidats peuvent confirmer leur place pour un maximum de deux programmes d'études au sein de la même faculté parmi les choix spécifiés dans le formulaire de candidature en ligne validé. Dans ce cas, les candidats doivent payer les frais de confirmation pour les deux options - 300 euros X 2 = 600 euros (non remboursables).

LE PAIEMENT DES FRAIS DE CONFIRMATION NE GARANTIT PAS L'ADMISSION DES CANDIDATS, COMME CELA DÉPEND ÉVENTUELLEMENT DU NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES, DE LA RÉCEPTION DE LA VALIDATION DE LEUR DIPLÔME D'ETUDES SECONDAIRES/ÉQUIVALENT PAR LE CENTRE NATIONAL POUR LA RECONNAISSANCE ET LA VALIDATION DES DIPLÔMES ET PAR LE PAIEMENT INTEGRAL DES FRAIS DE SCOLARITE !

- **17 September 2021** – publication sur le site Web de l'université de la liste des candidats admis et rejetés qui ont confirmé leur place;



- **20 septembrie 2021** - debut de l'année académique et de la période d'inscription des étudiants de première année;
- **30 novembre 2021** - la date limite d'inscription des étudiants de première année;
- **3 décembre 2021** - publication sur le site Web de l'université des listes définitives des candidats admis inscrits en première année.

V. DOCUMENTS REQUIS POUR L'INSCRIPTION À L'EXAMEN D'ENTRÉE

V. 1. Le dossier d'inscription complet du candidat sera envoyé par e-mail au format PDF (Google Drive ou d'autres extensions ou formats ne sont pas acceptés), à international@umft.ro et contiendra les documents suivants:

a) Déclaration pour la protection des données personnelles - Annexe 1;

b) Formulaire de candidature en ligne - rempli, imprimé et signé par le candidat (le lien sera affichée sur le site Web de l'université); afin de remplir les formulaires de candidature en ligne, les candidats doivent les télécharger du site Web de l'université, où ils sont disponibles au format pdf;

Important!!! Remplir le formulaire de candidature en ligne ne qualifie pas automatiquement un candidat pour l'examen d'entrée. Pour être éligible à l'examen d'entrée, les candidats doivent soumettre TOUS les documents demandés (y compris une copie imprimée et signée du formulaire de candidature) par e-mail, en pdf!

Une fois que les candidats ont rempli, signé et soumis leur formulaire de candidature en ligne, ils reconnaissent implicitement avoir lu et compris toutes les dispositions stipulées dans les présentes conditions d'admission et ses annexes et ils se portent garant de la véracité des informations fournies dans ce document.

c) Formulaire de données personnelles (téléchargez le formulaire de la section Téléchargement) - Annexe 2;



d) Formulaire de demande pour la reconnaissance et la validation du diplôme d'études secondaires / équivalent (télécharger le formulaire de la section Téléchargement) – Annexe 3;

e) Diplôme d'études secondaires / équivalent - copie certifiée conforme, **DANS LA LANGUE OFFICIELLE DU PAYS DANS LEQUEL LE DIPLOME A ÉTÉ ÉMIS** et traduction certifiée en roumain / anglais / français pour les documents émis dans une langue différente de celles-ci (pour des dispositions spéciales concernant l'Apostille de La Haye ou d'autres authentications) des diplômes délivrés dans certains pays, voir le **chapitre VIII** "L'Apostille de La Haye et autres authentications");

f) Relevé de notes finales du bac/ équivalent - copie certifiée conforme **DANS LA LANGUE OFFICIELLE DU PAYS DANS LEQUEL LE DIPLOME A ÉTÉ ÉMIS** et traduction certifiée en roumain / anglais / français pour les documents émis dans une langue différente de celles-ci (pour des dispositions particulières relatives à l'Apostille de La Haye ou autres authentications des diplômes délivrés dans certains pays, voir chapitre **VIII** "Apostille de La Haye et autres authentications");

g) Attestation provisoire du bac/ de réussite pour les candidats diplômés en **2021** (certificat qui comprend les notes finales obtenues au baccalauréat / examen équivalent) - copie certifiée conforme **DANS LA LANGUE OFFICIELLE DU PAYS DANS LEQUEL LE DOCUMENT A ÉTÉ ÉMIS** et traduction certifiée en roumain / anglais / français pour les documents délivrés dans une langue différente de celles-ci (pour des dispositions particulières relatives à l'Apostille de La Haye ou autres authentications des attestations délivrés dans certains pays, voir chapitre **VIII** "Apostille de La Haye et autres authentications");

h) Relevé de notes pour TOUTES LES ANNEES DU lycée (même si les résultats des deux dernières années peuvent également être trouvés dans le diplôme) - copie certifiée conforme **DANS LA LANGUE OFFICIELLE DU PAYS DANS LEQUEL LE DOCUMENT A ÉTÉ ÉMIS** et traduction certifiée en roumain / anglais / français pour les documents délivrés dans une langue différente de celles-ci (pour des dispositions particulières relatives à l'Apostille de La Haye ou autres authentications des documents d'études délivrés dans certains pays, voir chapitre **VIII** "Apostille de La Haye et autres authentications");



i) Certificat de naissance / Équivalent - copie certifiée conforme **DANS LA LANGUE OFFICIELLE DU PAYS DANS LEQUEL LE DOCUMENT A ÉTÉ EMIS** et traduction certifiée en roumain / anglais / français pour les documents émis dans une langue différente de celles-ci;

j) Licence de mariage (le cas échéant) - copie certifiée conforme **DANS LA LANGUE OFFICIELLE DU PAYS DANS LEQUEL LE DOCUMENT A ÉTÉ EMIS** et traduction certifiée en roumain / anglais / français pour les documents émis dans une langue différente de celles-ci;

k) Carte d'identité ou passeport;

l) Documents officiels, accompagnés de copies certifiées, reflétant la correspondance du nom et du prénom du candidat tels qu'ils figurent dans divers documents (acte de naissance, carte d'identité / passeport, documents d'étude) - le cas échéant;

m) Certificat de santé - Si le certificat de santé a été délivré dans une langue autre que le roumain / anglais / français, il doit être traduit (traduction certifiée) dans l'une de ces langues. Le certificat de santé doit indiquer que:

- Le candidat a été vacciné contre l'hépatite B;
- Le candidat souffre / ne souffre pas de maladies chroniques/contagieuses ni d'aucun trouble incompatible avec sa future profession;
- Le candidat est physiquement et mentalement apte à poursuivre l'enseignement supérieur médical.

n) Certificat international de langue selon les exigences spécifiées au chapitre IX (pour ceux qui ont déjà un tel certificat);

o) Preuve de paiement des frais de test de langue (50 euros) pour tous les candidats qui doivent passer le test de langue, selon les spécifications du chapitre IX de la présente méthodologie:

Les frais de 50 euros peuvent être payés par virement bancaire / carte de crédit / dépôt en espèces sur le compte ci-dessous:

Nom de la banque: BANCA TRANSILVANIA, AGENTIA BAROC TIMISOARA



Adresse: Str. Palanca nr. 2, Piața Unirii, Timisoara, Roumanie

IBAN: RO53BTRL03604202A6896600

SWIFT: BTRLRO22TMA

BÉNÉFICIAIRE: UNIVERSITATEA DE MEDICINĂ ȘI FARMACIE VICTOR BABEȘ DIN
TIMIȘOARA

NOM COMPLET (et correct) DU CANDIDAT

Avec la spécification FRAIS DE TEST DE LANGUE

p) Déclaration notariée pour les citoyens roumains souhaitant étudier en anglais/français, les frais de scolarité étant exprimés en euros, précisant qu'ils souhaitent s'inscrire dans la forme autofinancé, avec les frais en euros et que ils sont conscients du fait que leur situation financière ne peut changer que s'ils passent un nouveau examen d'entrée concurrentiel dans les mêmes conditions que les citoyens roumains qui demandent une place budgétisée ou une place avec les frais de scolarité en lei. Après un tel examen d'entrée, les candidats commencent leurs études dès la première année et uniquement en roumain;

q) Nous n'acceptons pas les résultats prédictifs ou provisoires. Les candidats diplômés d'une école fonctionnant selon le système britannique et obtenant leurs résultats finaux après la date limite de pré-inscription, ne seront acceptés qu'une fois qu'ils auront pu soumettre les résultats finaux obtenus à leur examen de baccalauréat / équivalent;

r) Pour les citoyens italiens dont l'acte de naissance ne mentionne pas le nom complet de leurs parents, le dossier d'inscription doit contenir **un document officiel reprenant les noms complets des parents** (copie certifiée conforme et traduction notariée en roumain).

s) Preuve de paiement des frais de traitement de 200 euros (non remboursables), payés par virement bancaire / carte de crédit sur le compte bancaire suivant:

Nom de la banque: BANCA TRANSILVANIA, AGENȚIA BAROC TIMISOARA

Adresse: Str. Palanca nr.2, Piața Unirii, Timisoara, Romania

IBAN: RO53BTRL03604202A6896600

SWIFT: BTRLRO22TMA



BÉNÉFICIAIRE: UNIVERSITATEA DE MEDICINA SI FARMACIE VICTOR BABES DIN TIMISOARA

NOM COMPLET ET CORRECT DU CANDIDAT

Avec la spécification **FRAIS DU TRAITEMENT DU DOSSIER**

V. 2. Le dossier de candidature contenant tous les documents demandés ci-dessus doit être envoyé par e-mail à l'adresse ci-dessous: international@umft.ro jusqu'à la date limite spécifiée dans la présente méthodologie

VI. DISPOSITIONS SPÉCIALES

VI. 1. L'UNIVERSITÉ N'A PAS D'ACCORD DE COOPÉRATION OU DE REPRÉSENTATION AVEC DES ORGANISMES INTERMÉDIAIRES DE L'INSCRIPTION DES CANDIDATS. LES CANDIDATS QUI SOUHAITENT ENVOYER LEURS DOCUMENTS PAR UN AGENT / AGENCE NE PROFITENT D'AUCUN AVANTAGE PAR RAPPORT AUX CANDIDATS QUI POSTULENT INDEPENDAMMENT. LES CANDIDATS ASSUMENT L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE L'EXACTITUDE ET DE L'AUTHENTICITÉ DES DOCUMENTS ENVOYÉS, MÊME SI LES DOCUMENTS ONT ÉTÉ ENVOYÉS PAR L'ENTREPRISE D'UN AGENT / AGENCE. LES CANDIDATS SONT RESPONSABLES DE TOUTES LES INFORMATIONS FOURNIES PAR EUX OU EN LEUR NOM, Y COMPRIS L'ADRESSE E-MAIL FOURNIE DANS LES DIFFÉRENTS DOCUMENTS ENVOYÉS À L'UNIVERSITÉ. LES DÉTAILS CONCERNANT LE STATUT DU CANDIDAT DANS LE PROCESSUS D'ADMISSION, LA VALIDATION DU FORMULAIRE DE CANDIDATURE EN LIGNE, SERONT TRANSMIS AU CANDIDAT INDIVIDUELLEMENT EXCLUSIVEMENT PAR L'ADRESSE E-MAIL FOURNIE DANS LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE EN LIGNE VALIDÉ.

VI. 2. Les candidats sont priés de s'assurer qu'il n'y a pas de disparités dans la façon dont leurs noms sont orthographiés sur leurs différents documents. Tous les documents doivent porter exactement le même nom de



famille et prénom(s). Les dossiers contenant des disparités dans l'orthographe des noms des candidats seront automatiquement rejetés.

VI. 3. L'université n'accepte pas les documents faxés, des dossiers incomplets ou des documents envoyés sous une autre forme que celle spécifiée dans la présente méthodologie. Les copies certifiées conformes doivent porter la signature et le cachet originaux de la personne/institution qui a effectué l'authentification.

VI. 4. Les candidats doivent soumettre les **DOCUMENTS D'ÉTUDE ORIGINAUX** lors de l'inscription, ainsi que tous les autres documents d'accompagnement, sur papier. Outre les originaux, le dossier doit contenir des copies certifiées conformes, des traductions certifiées conformes à l'original de tous les documents qui ont été soumis par e-mail dans le dossier électronique de pré-enregistrement. Les documents d'études originaux restent avec la faculté tout au long de la période de scolarisation de l'étudiant (selon les exigences de la législation roumaine).

VI. 5. Outre les documents mentionnés au VI.4., les candidats admis ont l'obligation de présenter une preuve de vaccination contre COVID 19 ou un test COVID négatif de moins de 48 heures, lors de l'inscription.

VI. 6. Les candidats ont l'obligation de soumettre **EXCLUSIVEMENT** les documents demandés dans la liste des documents d'inscription (chapitre V). Tous les autres documents (cv, lettre de recommandation, lettre de motivation, preuve d'activités extracurriculaires, etc.) ne seront pas pris en compte.

VI. 7. Après avoir rempli le formulaire de candidature en ligne, c'est-à-dire après avoir complété et validé l'inscription à l'examen d'entrée, les candidats recevront un e-mail confirmant que leur candidature a été validée et détaillant les étapes suivantes, conformément aux présentes conditions d'admission.

VI. 8. Lors de l'inscription à l'examen d'entrée, les options d'un candidat sont limitées aux programmes d'études au sein de la même faculté, options qui ont été exprimées dans le formulaire de candidature en ligne, en respectant l'ordre dans lequel ils ont été énumérés par les candidats dans leur formulaire de candidature en ligne.

VI. 9. Les candidats qui ont postulé pour plus d'un programme d'études de la même faculté enverront les documents (dossier de pré-inscription) **UNE SEULE FOIS**.



VI. 10. Les candidats peuvent confirmer leur place pour un **maximum de deux programmes d'études** de la même faculté.

VI. 11. Les dossiers incomplets ou complétés après la date limite (**22 juillet 2021**) **NE SERONT PAS VALIDÉS** et seront rejetés.

VI. 12. Les candidats ayant une double nationalité (c'est-à-dire, citoyen de l'Union européenne et un pays tiers) ne peuvent postuler qu'avec l'une de leurs nationalités, selon le formulaire de candidature en ligne qui a été rempli et soumis par le candidat et ensuite validé par le comité d'admission. Un candidat ne peut pas postuler à la fois en tant que citoyen de l'Union européenne et en tant que citoyen d'un autre pays tiers.

VI. 13. Les candidats ayant participé à la première session d'examen d'entrée (juillet 2021) organisée par l'Université de médecine et de pharmacie Victor Babeș de Timisoara, et n'ayant pas confirmé leur place, peuvent s'inscrire à la deuxième session d'examen d'entrée (septembre 2021), organisée dans les mêmes conditions comme le premier. Ils ne pourront postuler que pour les places restées vacantes après la première session d'examens.

VII. LA RECONNAISSANCE ET LA VALIDATION DES DIPLOMES

VII. 1. Les candidats des pays de l'UE, de la Confédération suisse ou de l'EEE doivent faire approuver leurs documents d'étude par le Centre national pour la reconnaissance et la validation des diplômes (CNRED www.cnred.edu.ro) AVANT l'inscription à l'année universitaire 2021 - 2022. Le bureau international de l'université transmet les documents au Centre national pour la reconnaissance et la validation des diplômes (à l'exception des cas relevant des dispositions spéciales du CNRED).

VII. 2. Les citoyens roumains ayant un diplôme de baccalauréat/équivalent à l'étranger doivent accéder le site du CNRED afin d'obtenir des informations complètes sur la reconnaissance et la validation de leur diplôme: <https://www.cnred.edu.ro/fr/equivalence-du-diplome-de-baccalaureat-obtenu-a-letranger>

VII. 3. Outre les documents d'enregistrement communs, le CNRED exige quelques documents supplémentaires pour les pays énumérés ci-dessous (la liste n'est pas exhaustive):

- **Espagne** - Pruebas de Aptitud para el Acceso a la Universidad, calificación Apto - 2 copies avec



l'Apostille de La Haye et 2 traductions notariées en roumain;

- **Les Etats Unis** - Scholastic Aptitude Test (SAT) ou ACT ou APT – 2 copies avec l'Apostille de La Haye et 2 traductions notariées en roumain;
- **Iran** - Préuniversitaire (pour les diplômés avant 2019) ou selon d'autres exigences fournies par le ministère de l'Éducation et de la Recherche.

VII. 4. Pour plus d'informations sur le processus de validation des diplômes, accédez le site du Centre National pour la Reconnaissance et Validation des Diplômes <https://www.cnred.edu.ro/fr>

VIII. L'APOSTILLE DE LA HAYE ET D'AUTRES AUTHENTIFICATIONS

VIII. 1. L'apostille est un sceau ou un formulaire imprimé constitué de 10 champs standard numérotés qui certifie la signature (et la capacité de ce qui l'a placé) et de l'exactitude du sceau / timbre sur le document qui doit être certifiée.

VIII. 2. Les Apostilles sont apposées par *les autorités compétentes* désignées par le gouvernement d'un État qui est partie à la convention.

VIII. 3. L'Apostille de La Haye est demandée pour les diplômes des pays qui sont parties à l'Apostille de La Haye, délivrés par les autorités compétentes des pays émetteurs. L'Apostille de La Haye est obligatoire pour les diplômes **d'Italie, de Grèce, d'Espagne, du Portugal et de Chypre**, les autres pays européens étant exceptés.

VIII. 4. Les diplômes délivrés dans les pays qui ne sont pas parties à l'Apostille de La Haye doivent être authentifiés ou accompagnés d'un certificat d'authentification émanant des autorités compétentes des pays d'émission. La légalisation / authentification est effectuée par le ministère des Affaires étrangères: du pays qui a délivré le document / du pays où réside le candidat / de la Roumanie et de l'ambassade / du bureau consulaire de Roumanie dans le pays qui a délivré le document / dans le pays où le le candidat réside ou l'ambassade du pays qui a délivré le document en Roumanie. Pour les pays où la Roumanie n'a pas de mission diplomatique ou les pays qui n'ont pas de mission diplomatique en Roumanie, les documents d'étude seront légalisés par le Ministère de l'Education et le Ministère des Affaires Etrangères du pays émetteur.



VIII. 5. L'exemption de légalisation / authentification est autorisée par la loi d'un traité international auquel la Roumanie est partie ou sur une base de réciprocité.

VIII. 6. Pour plus d'informations sur l'Apostille de La Haye et l'authentification des documents d'études, veuillez consulter:

- <https://www.cnred.edu.ro/fr/reconnaissance-etudes-citoyens-europeens-admission-niveau-licence-en-Roumanie>
- <https://www.cnred.edu.ro/fr/liste-des-pays-pour-lesquels-est-demandee-lauthentification-des-documents-detudes>

IX. EXIGENCES LINGUISTIQUES ET LE TEST DE LANGUE

IX.1. Les candidats qui postulent pour des études en anglais ou en français doivent passer un test de langue **en ligne** sous la forme d'un test à choix multiples organisé par le département de langue de l'Université de médecine et de pharmacie Victor Babeș de Timisoara, test qui sera marqué „PASSÉ” ou „ÉCHOUÉ.” Le test de langue sera passé aux dates spécifiées dans la présente méthodologie, au calendrier d'admission et à la liste des candidats inscrits au concours d'entrée en ligne / sur place, à condition que les candidats aient payé les frais du test de langue (50 euros, non remboursable) et que leurs dossiers ont été validés.

IX.2. La réussite du test de langue est une condition éliminatoire et obligatoire pour l'inscription des candidats à l'examen d'entrée en ligne / sur place.

IX.3. Les candidats suivants NE doivent pas passer un test de langue (à condition qu'ils présentent des documents justificatifs):

- les candidats provenant de pays où la langue officielle est la même que la langue du programme d'études pour lequel ils ont postulé et qui peuvent prouver avec des documents officiels (université, école secondaire, lycée) qu'ils ont terminé leurs études dans la langue respective;
- les candidats qui ont étudié et obtenu un diplôme d'études secondaires dans la langue d'étude, indépendamment de leur nationalité ou pays d'origine, et qui peuvent prouver avec des documents officiels qu'ils ont terminé leurs études dans la langue respective;



- les candidats qui ont obtenu un Baccalauréat International (PDBI/Programme Diplôme Baccalauréat International; Diplôme du Baccalauréat Européen (BE); IGCE - International General Certificate of Education, GCE / General Certificate of Education – Advanced Level) dans la langue d'étude, si elle correspond à la langue du programme d'études pour lequel ils ont postulé;
- les candidats qui ont obtenu un certificat de langue internationale (**minimum B2**), comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

Langue d'étude	Certificats de langues acceptées (minimum B2)
Anglais	Cambridge ESOL certificates: - FCE / First Certificate in English - CAE / Cambridge Advanced in English - CPE / Cambridge Proficiency in English Certificates issued by Michigan University: - ECCE / Examination for the Certificate of Competency in English - ECPE / Examination for the Certificate of Proficiency in English IELTS certificate: - scored at least 6 / „competent user” - Pearson LCCI Certificate in ESOL International TOEFL certificates: - TOEFL iBT - TOEIC Trinity College London certificates: - ISE II - minimum pass in all skills
Français	DELF DALF TCF



IX.4. Les candidats qui possèdent un certificat de langue selon le tableau ci-dessus sont priés de l'envoyer avec les documents d'inscription, dans la période fixée par les présentes conditions d'admission.

IX.5. Nous ne prendrons en compte que les certificats de langue listés dans le tableau ci-dessus, et seulement si la langue pour laquelle le certificat a été délivré correspond au programme d'études choisi par le candidat.

X. L'EXAMEN D'ENTRÉE CONCURRENTIEL ET LES RÉSULTATS

X. 1. Pour les programmes d'études de premier cycle (300 - 360 ECTS) enseignés en anglais / français, l'examen d'entrée en ligne / sur place consiste en un test de questions à choix multiples qui aura lieu **le 29 juillet 2021 (pour la première session d'examens) et le 13 septembre 2021 (pour la deuxième session d'examens, à une heure qui sera annoncé à une date ultérieure).**

X. 2. Pour l'examen à distance par questions à choix de réponse, il est possible d'utiliser uniquement la solution technique fournie par l'UMFVBT, en utilisant la plate-forme classmarker.com. La plate-forme d'examen est accessible par tout dispositif qui emploie un navigateur internet et qui est connecté à l'internet (ordinateur de bureau, ordinateur portable, tablette, smartphone).

X. 3. La responsabilité regardant la connexion d'internet nécessaire au soutien de l'examens en ligne appartient entièrement au candidat.

X. 4. L'examen en ligne/sur place est un examen écrit sous la forme d'un test de questions à choix multiples, composé de 50 questions de biologie.

X. 5. Le score minimal nécessaire à la réussite de l'examen est de 50% du score maximal possible d'être obtenu; la note 5 lui sera attribuée.

X. 6. Les sujets de l'examen d'entrée en ligne/sur place sont établis sur la base des questions à choix multiples et des documents de référence publiés sur le site Web de l'université par le comité d'admission, et seront transférés sur une clé USB placée dans une enveloppe scellée.

X. 7. L'enveloppe sera descellée et les questions téléchargées sur la plateforme par les représentants du comité d'admission, deux heures avant le début de l'examen.



X. 8. Le lien pour accéder au test sera disponible sur le site Web de l'université au moins 24 heures avant le début de l'examen. Les candidats pourront accéder au lien et commencer l'examen dans un intervalle de 10 minutes à partir du moment établi pour le début de l'examen. Après cet intervalle, les étudiants ne pourront pas accéder à la plateforme et seront déclarés absents.

X. 9. Le temps alloué pour résoudre le test est de 60 minutes. Une fois cette période terminée, le système interrompra automatiquement le processus de test, et seules les questions auxquelles il aura été répondu dans cet intervalle de temps seront prises en compte. Le moment de l'examen est en partie individuel pour chaque candidat et commence, individuellement, à partir du moment où le candidat examiné a accédé au test proprement dit.

X. 10. Chaque question est associée à 5 variantes de réponse (notées de A à E). Les tests consistent en des questions avec soit une seule bonne réponse, soit plusieurs réponses correctes (2, 3 ou 4 bonnes réponses). Les questions avec une seule réponse correcte seront précédées du signe «*». La responsabilité de marquer les questions avec une seule réponse correcte appartient au président du comité d'admission. Le pourcentage de questions avec une seule réponse correcte est d'environ 20%.

X. 11. Les questions seront affichées par le système d'une manière aléatoire différente d'un candidat à l'autre. L'ordre dans lequel le système affichera les réponses à chaque question sera aléatoire et différent d'un candidat à l'autre.

X. 12. Les questions seront affichées une par page. L'élève ne peut passer à la question suivante que s'il a répondu à la question en cours. Le test peut être lu de manière unidirectionnelle et incrémentielle (après avoir répondu à une question, l'étudiant ne peut pas revenir à la réponse respective).

X. 13. La plate-forme d'examen ne permet pas d'imprimer la page ou de copier et coller le texte. La plate-forme d'examen surveille automatiquement les adresses IP des connexions des candidats, les paramètres de la connexion, le nombre de navigateurs Web qui accèdent à la plate-forme à partir d'un seul système, ainsi que le nombre de connexions pour un système d'identification unique de l'étudiant sur la plateforme d'examen. La plateforme d'examen avertit les administrateurs de toute tentative de fraude (par exemple, une tentative d'un



candidat d'ouvrir un test pour un identifiant unique plusieurs fois). Toute tentative de fraude à l'examen en ligne/sur place sera résolue par l'élimination du candidat de l'examen.

X. 14. La plateforme d'examen à distance stockera en partie toutes les informations pertinentes sur la réussite de l'examen pour chaque candidat: l'heure de début, l'heure de fin, l'adresse IP de la connexion, les réponses données à chaque question en partie.

X. 15. Le score obtenu est automatiquement calculé par le système, à la fin de l'examen, étant automatiquement communiqué à la fois au candidat et au comité d'admission.

X. 16. À la fin de l'examen, le candidat examiné reçoit un message l'informant du nombre de points qu'il a obtenu et, si l'examen est réussi, le système émet un certificat de réussite, contenant un numéro de série unique et un duplicata disponible dans les archives électroniques de la plateforme d'examen. L'enregistrement ou l'impression du certificat de passe est facultatif et a un caractère purement informatif.

X. 17. Le test à choix multiple consiste en des questions à réponse unique (valant 4 points) et des questions à réponse multiple (valant 5 points). Un examen est considéré comme réussi lorsque l'étudiant a obtenu 50% du score le plus élevé possible.

X. 18. Pour les questions à réponse unique, le score correspondant (4 points) est obtenu si l'étudiant a coché exclusivement la bonne réponse. Dans toute autre circonstance, le score sera de 0.

X. 19. Pour les questions à réponses multiples, le score est calculé en obtenant la fraction du score le plus élevé (5 points) équivalente à la fraction entre le nombre de bonnes réponses vérifiées par le candidat (numérateur) et le nombre total de bonnes réponses (dénominateur).

X. 20. Pour les questions à réponses multiples, la solution technique permet au candidat de vérifier un nombre de réponses inférieur ou égal au nombre de réponses correctes. Si, par exemple, la question a deux bonnes réponses, le candidat peut cocher une ou deux réponses. Si la question a trois bonnes réponses, le candidat peut cocher une, deux ou trois réponses. Si la question a quatre bonnes réponses, le candidat peut cocher une, deux, trois ou quatre réponses.



Exemples

Questions avec une seule réponse juste (marquée d'un *). Elles valent 4 points

	A	B	C	D	E	Totale	
Réponse juste		X				1	Dénominateur
Réponse de l'étudiant		X					
La notation		1				1	Numérateur
Score obtenu	1/1 * 4(points) = 4						

	A	B	C	D	E	Totale	
Réponse juste		X				1	Dénominateur
Réponse de l'étudiant		X	X				
La notation		0	0			0	Numérateur
Score obtenu	0/1 * 4(points) = 0						

	A	B	C	D	E	Totale	
Réponse juste		X				1	Dénominateur
Réponse de l'étudiant			X				
La notation			0			0	Numérateur
Score obtenu	0/1 * 4(points) = 0						

Remarque: Le score minimum pour une question est de 0 points

Questions avec plusieurs réponses justes (2, 3 ou 4 réponses justes). Elles valent 5 points.



Code Regulation: UMFVBT- MET/PRI/4/2021

Modificat, completat și republicat, Anexa la H.S. nr. 66/7332/31.03.2021

Modificat, completat și republicat, aprobat de H.C.A. nr. 6/5790/09.03.2021

Modificat și completat, Anexa la H.S. nr. 207/10121/26.05.2021

Modificat, completat, aprobat de H.C.A. nr. 15/9748/18.05.2021

	A	B	C	D	E	Totale	
Réponse juste	X	X	X			3	Dénominateur
Réponse de l'étudiant	X	X	X				
La notation	1	1	1	0	0	3	Numérateur
Score obtenu	$3/3 * 5(\text{points}) = 5$						

	A	B	C	D	E	Totale	
Réponse juste	X	X	X			3	Dénominateur
Réponse de l'étudiant	X	X					
La notation	1	1	0	0	0	2	Numérateur
Score obtenu	$2/3 * 5(\text{points}) = 3.33$						

	A	B	C	D	E	Totale	
Réponse juste	X	X	X	X		4	Dénominateur
Réponse de l'étudiant	X						
La notation	1	0	0	0	0	1	Numérateur
Score obtenu	$1/4 * 5(\text{points}) = 1.25$						

	A	B	C	D	E	Totale	
Réponse juste	X	X	X			3	Dénominateur
Réponse de l'étudiant	X	X		X			



La notation	1	1	0	0	0	2	Numérateur
Score obtenu	2/3 * 5(points) = 3.33						

	A	B	C	D	E	Totale	
Réponse juste	X	X				2	Dénominateur
Réponse de l'étudiant	X		X				
La notation	1	0	0	0	0	1	Numérateur
Score obtenu	1/2 * 5(points) = 2.5						

X. 21. La note finale représente le pourcentage obtenu au test à choix multiples, appliqué aux 8 points, auquel s'ajoutent d'office 2 points.

X. 22. Si à la dernière place il y a plusieurs candidats avec la même moyenne, ils seront **différenciés** selon les **critères** suivants:

- la moyenne arithmétique des notes obtenues en biologie au lycée;
- la moyenne arithmétique des notes obtenues en chimie au lycée;
- la moyenne arithmétique des moyennes annuelles au lycée.

X. 23. Les résultats de l'examen d'entrée concurrentiel seront affichés sur le site Web de l'université, le jour de l'examen, **29 juillet 2021**, respectivement **13 septembre 2021**.

X. 24. Les listes contiendront les catégories de candidats suivantes:

- Candidats admis, en fonction du nombre de places disponibles, dans l'ordre suivant:

1. Le résultat obtenu à l'examen d'entrée;

2. Le résultat obtenu à l'examen d'entrée après application des critères de différenciation, dans le cas de candidats ayant des scores égaux;



3. Le numéro du formulaire de candidature en ligne validé par le comité d'admission;

4. L'ordre alphabétique des candidats (en corrélation avec le numéro du formulaire de candidature en ligne validé).

- Candidats rejetés, le cas échéant.

X. 25. Les candidats sont classés par ordre décroissant de leurs moyennes obtenues à l'examen d'entrée concurrentiel, en fonction du nombre de places disponibles pour chaque programme d'études.

X. 26. L'admission finale des candidats dépend de:

- la participation et la réussite des candidats à l'examen d'entrée concurrentiel en ligne, dans l'ordre décroissant de la moyenne obtenue, comme stipulé dans la présente méthodologie (les candidats doivent obtenir une moyenne minimale de 5);
- le paiement de la taxe de confirmation dans les délais impartis;
- si les candidats ont obtenu la validation de leur diplôme d'études secondaires/équivalent par le CNRED;
- le paiement intégral des frais de scolarité;
- le paiement des frais d'inscription de 100 lei / 25 euros;
- la soumission des documents d'étude ORIGINAUX lors de l'inscription définitive.

XI. SOUMISSION ET RÉOLUTION DES RECOURS

XI. 1. L'examen **en ligne** utilisant le formulaire de questions à choix multiples ne peut être contesté.

XI. 2. Si l'examen d'entrée a lieu **sur place**, les éventuels recours seront envoyés, après la publication des résultats sur le site Web de l'université, par e-mail à relint@umft.ro, entre le **29 juillet 2021 et le 30 juillet 2021, 12h00. après-midi (heure locale), pour la première session d'admission, respectivement 13 septembre 2021 - 14 septembre 2021, 12h00 (heure locale), pour la deuxième session d'admission.**

XI. 3. Les recours seront résolus exclusivement par la Commission de recours qui analysera et résoudra tous les recours le **30 juillet 2021, entre 12h00 - 16 h 00 (heure locale), pour la première session d'examen d'entrée, respectivement le 14 septembre, entre 12h00 - 16 h 00 (heure locale), pour la deuxième session**



d'examen d'entrée. La décision de la commission est définitive et elle sera rendue publique en affichant les résultats sur le site Web de l'université et au Vice-rectorat des relations internationales.

XI. 4. S'il y a des différences dans le nombre de points obtenus par un candidat, le candidat recevra une moyenne (score) calculée après le recours, et ce résultat est définitif.

XI. 5. Les recours ne sont autorisés que sur la base du propre épreuve écrite du candidat et de sa propre moyenne obtenue (score).

XI. 6. Les recours qui prouvent que le candidat ne connaît pas les conditions d'admission seront rejetés.

XI. 7. Après les recours, les listes des candidats admis et rejetés, à tous les programmes d'études, contenant les résultats suite aux recours, seront publiées sur le site Web de l'université.

XI. 8. Les recours ne peuvent pas être soumis après la date limite mentionnée à X.1.

XII. CONFIRMATION DE PLACE OBTENU À L'EXAMEN D'ENTRÉE CONCURRENTIEL

LA PREMIÈRE SESSION D'EXAMEN

• **30 juillet 2021 - 3 août 2021** - Les candidats déclarés «ADMIS» ont l'obligation de confirmer leur place par e-mail à admission@umft.ro. La confirmation de la place doit être accompagnée du paiement par virement bancaire de frais de confirmation **NON REMBOURSABLES** de 300 euros, et les candidats doivent joindre la copie scannée du virement bancaire / preuve de paiement à leur e-mail. **Les candidats qui ne confirment pas leur place ou ne joignent pas la preuve de paiement des frais de confirmation perdent automatiquement leur place**, la place respective étant redistribuée au candidat suivant sur la liste des candidats rejetés, à condition que les candidats respectifs aient confirmé leur place. Les candidats rejetés peuvent confirmer leur place, dans les mêmes conditions, en s'acquittant des frais de confirmation de 300 EUR **NON REMBOURSABLES**, en cas de places vacantes.

Les candidats peuvent confirmer leur place pour un maximum de deux programmes d'études au sein de la même faculté parmi les choix spécifiés dans le formulaire de candidature en ligne validé.



Dans ce cas, les candidats doivent payer les frais de confirmation pour les deux options - 300 euros X 2 = 600 euros (non remboursables).

LE PAIEMENT DES FRAIS DE CONFIRMATION NE GARANTIT PAS L'ADMISSION DES CANDIDATS, COMME CELA DÉPEND ÉVENTUELLEMENT DU NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES, DE LA RÉCEPTION DE LA VALIDATION DE LEUR DIPLÔME D'ETUDES SECONDAIRES/ÉQUIVALENT PAR LE CENTRE NATIONAL POUR LA RECONNAISSANCE ET LA VALIDATION DES DIPLÔMES ET PAR LE PAIEMENT INTEGRAL DES FRAIS DE SCOLARITE !

Les listes seront affichés sur le site Web de l'université selon les critères suivants:

1. Le résultat obtenu a l'examen d'entrée;
2. Le résultat obtenu a l'examen d'entrée après avoir appliqué le critères de différenciation, dans le cas de candidats ayant des scores égaux;
3. Le numéro du formulaire de candidature en ligne validé par le comité d'admission;
4. L'ordre alphabétique des candidats en corrélation avec le numéro du formulaire de candidature en ligne validé.

IMPORTANT!!!!!! LES CANDIDATS REJETES PEUVENT PAYER LES FRAIS DE CONFIRMATION, MEME S'IL N'Y A AUCUNE PLACE VACANTE AU MOMENT RESPECTIF, SOUS LA RESERVE :

- a. si aucune place ne devient vacante, les frais de confirmation ne seront pas remboursés;
- b. si un candidat qui a payé les frais de confirmation ne reçoit pas la validation de son diplôme d'études secondaires/équivalent par le Centre National de Reconnaissance et de Validation des Diplômes, les frais de confirmation ne seront pas remboursés.



LA DEUXIÈME SESSION D'EXAMEN D'ENTRÉE

• **14 septembre 2021 - 16 septembre 2021** - Les candidats déclarés provisoirement «ADMIS» ont l'obligation de confirmer leur place par e-mail à admission@umft.ro. La confirmation de la place doit être accompagnée du paiement par virement bancaire de frais de confirmation NON REMBOURSABLES de 300 euros, et les candidats doivent joindre la copie scannée du virement bancaire / preuve de paiement à leur e-mail. **Les candidats qui ne confirment pas leur place ou ne joignent pas la preuve de paiement des frais de confirmation perdent automatiquement leur place, la place respective étant redistribuée au candidat suivant sur la liste des candidats rejetés, à condition que les candidats respectifs aient confirmé leur place.** Les candidats rejetés peuvent confirmer leur place, dans les mêmes conditions, en s'acquittant des frais de confirmation de 300 EUROS NON REMBOURSABLES, en cas de places vacantes.

Les candidats peuvent confirmer leur place pour un maximum de deux programmes d'études au sein de la même faculté parmi les choix spécifiés dans le formulaire de candidature en ligne validé. Dans ce cas, les candidats doivent payer les frais de confirmation pour les deux options - 300 euros X 2 = 600 euros (non remboursables).

LE PAIEMENT DES FRAIS DE CONFIRMATION NE GARANTIT PAS L'ADMISSION DES CANDIDATS, COMME CELA DÉPEND ÉVENTUELLEMENT DU NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES, DE LA RÉCEPTION DE LA VALIDATION DE LEUR DIPLÔME D'ETUDES SECONDAIRES/ÉQUIVALENT PAR LE CENTRE NATIONAL POUR LA RECONNAISSANCE ET LA VALIDATION DES DIPLÔMES ET PAR LE PAIEMENT INTEGRAL DES FRAIS DE SCOLARITE !

Les listes seront affichés sur le site Web de l'université selon les critères suivants:

1. Le résultat obtenu a l'examen d'entrée;



2. Le résultat obtenu a l'examen d'entrée après avoir appliqué le critères de différenciation, dans le cas de candidats ayant des scores égaux;
3. Le numéro du formulaire de candidature en ligne validé par le comité d'admission;
4. L'ordre alphabétique des candidats (en corrélation avec le numéro du formulaire de candidature en ligne validé).

IMPORTANT! LES CANDIDATS REJETES PEUVENT PAYER LES FRAIS DE CONFIRMATION, MEME S'IL N'Y A AUCUNE PLACE VACANTE AU MOMENT RESPECTIF, SOUS LA RESERVE:

- a) si aucune place ne devient vacante, les frais de confirmation ne seront pas remboursés;
- b) si un candidat qui a payé les frais de confirmation ne reçoit pas la validation de son diplôme d'études secondaires/équivalent par le Centre National de Reconnaissance et de Validation des Diplômes, les frais de confirmation ne seront pas remboursés.

XIII. FRAIS

XIII.1. Frais pour l'examen d'entrée concurrentiel et pour l'inscription

Frais destinés à couvrir la participation du candidat à l'examen d'entrée concurrentiel en ligne/sur place et frais pour l'inscription à un programme d'études en anglais / français:

- Frais de traitement - 200 euros (non remboursables) - payés par virement bancaire / en ligne / carte de crédit
- Frais de test de langue, pour les tests effectués dans notre université - 50 euros - payés par virement bancaire / en ligne / carte de crédit
- Frais de confirmation - 300 euros (**non remboursable**) payés par virement bancaire / en ligne / carte de crédit



- Frais d'inscription de 100 lei / 25 euros (pour les citoyens admis RO / UE / EEE / CH), payés par virement bancaire / en ligne / carte de crédit, avant de terminer l'inscription.

XIII.2. Frais de scolarité – 7500 euros/ année

- Les frais de scolarité sont établis en euros.
- Les frais de scolarité **ne seront PAS remboursés** si les candidats admis ont finalisé leurs inscriptions!
- Le montant des frais de scolarité ne change pas pendant l'année universitaire.
- Le montant des frais de scolarité demeure la même au cours de la période de l'étude, à l'exception des cas où la période concernée a été dépassé.

XIII.3. Quel que soit le montant des frais de scolarité, tous les citoyens RO, UE, EEE, CH qui souhaitent s'inscrire dans le mode auto-financé à base de taxes, à l'un des programmes d'études enseignés en anglais ou en français, doivent s'acquitter de la taxe (les frais de scolarité) **ENTIÈREMENT, PAR VIREMENT BANCAIRE/ CARTE DE CRÉDIT, AVANT D'ÊTRE INSCRIT, dans la période indiquée dans la présente méthodologie.** L'argent doit être transféré sur le compte ci-dessous et **les commissions bancaires sont à la charge du candidat:**

Nom de la banque: BANCA TRANSILVANIA, AGENȚIA BAROC TIMISOARA

Adresse: Str. Palanca nr. 2, Piața Unirii, Timisoara, Romania

IBAN: RO53BTRL03604202A6896600

SWIFT: BTRLRO22TMA

**BENEFICIAIRE : UNIVERSITATEA DE MEDICINA SI FARMACIE VICTOR BABES
DIN TIMISOARA**

LE NOM COMPLET ET CORRECT DU CANDIDAT.....

Avec la spécification FRAIS DE SCOLARITE



XIII.4. Le paiement intégral des frais de scolarité est une condition préalable à l'inscription officielle d'un candidat admis. La preuve du paiement des frais de scolarité (copie du virement bancaire / mandat) doit être envoyée au Vice-rectorat des relations internationales par e-mail à: admission@umft.ro, au plus tard à la date limite spécifiée dans la présente méthodologie. Lors de l'inscription, les candidats doivent soumettre cette preuve de paiement des frais de scolarité ensemble avec le reste des documents.

XIII.5. Si les candidats ne parviennent pas à payer les frais de scolarité dans les délais impartis, ils perdront automatiquement leur place, et la place sera redistribuée au candidat suivant sur la liste dans l'ordre dans lequel ils apparaissent sur la liste, à condition que le candidat a payé les frais de confirmation.

XIII.6. Toutes les informations relatives à tout type de frais, paiements / remboursements peuvent être obtenues auprès du bureau de comptabilité financière, à l'adresse e-mail: contab@umft.ro

XIV. ENREGISTREMENT ET INSCRIPTION

XIV. 1. Les candidats de Roumaine (RO), de l'Union européenne (UE), de l'Espace économique européen (EEE) et de la Confédération suisse (CH) peuvent s'inscrire dans des programmes d'études en anglais / français à condition de remplir TOUTES les conditions énumérées ci-dessous:

- a. Après l'examen d'entrée concurrentiel, ils ont été déclarés «ADMIS» selon la moyenne obtenue à l'examen en ligne / sur place;
- b. Ils ont obtenu la validation de leur diplôme d'études secondaires / équivalentes par le Centre national de reconnaissance et de validation des diplômes;
- c. Ils satisfont aux exigences linguistiques définies au chapitre IX;
- d. Ils ont confirmé leur place dans les délais et dans les conditions stipulées dans la présente Méthodologie;
- e. Ils ont payé intégralement tous les frais stipulés dans la présente Méthodologie (les frais de traitement, les frais pour le test de langue, les frais de confirmation, les frais de scolarité, les frais d'inscription, tels que spécifiés au Chapitre XIII - FRAIS) dans les délais stipulés;



- f. Leur certificat médical a été visé par le médecin de l'université;
- g. Ils ont soumis les documents d'études originaux.

XIV. 2. Les documents soumis par les candidats de Roumanie (RO), de l'Union européenne (UE), de l'Espace économique européen (EEE) et de la Confédération suisse (CH) qui ont été admis aux programmes d'études en anglais / français seront traités par le Vice-rectorat des relations internationales de l'université qui les approuvera et émettra un ordre d'inscription provisoire qui sera signé par le recteur de l'université.

XIV. 3. Les citoyens admis en première année RO, UE, EEE, CH doivent se rendre au secrétariat de leur faculté respective et signer un contrat étudiant (en deux exemplaires), dans le délai fixé pour l'inscription des étudiants et selon les décisions d'organisation de chacun secrétariat, au sein de chaque programme d'étude, *lundi-vendredi, entre 12 et 15 heures*. L'ordre d'inscription provisoire signé par le recteur (en copie) doit être accompagné des documents suivants (copies):

- Le certificat de validation du diplôme d'études secondaires / équivalent;
- Certificat de langue pour la langue d'étude (anglais ou français);
- Documents officiels attestant que le candidat était dispensé du test de langue, le cas échéant;
- Preuve de paiement des frais de scolarité (intégral);
- Preuve de paiement des frais d'inscription.

XIV. 4. L'ordre d'inscription provisoire est valable jusqu'à la dernière inscription des candidats, mais au plus tard le 7 DECEMBRE 2021, après que le Vice-rectorat des relations internationales a transmis les dossiers complets des candidats RO, UE, EEE, CH admis aux secrétaires des facultés.

XIV. 5. Les candidats de Roumanie (RO), de l'Union européenne (UE), de l'Espace économique européen (EEE) et de la Confédération suisse (CH) admis aux études de premier cycle ont l'obligation de présenter leur diplôme d'études secondaires / équivalent EN ORIGINAL au Vice-rectorat des relations internationales au plus tard à la date limite établi pour l'inscription dans l'année académique.

XIV. 6. Les candidats admis qui terminent leurs études secondaires en 2021 et qui n'ont pas reçu leur diplôme d'études secondaires / équivalent avant la date limite d'inscription doivent soumettre un affidavit



notarié dans lequel ils s'engagent à soumettre le document original (plus des copies notariées et leurs traductions) jusqu'à une certaine date (la date limite est fixée en fonction du pays qui a émis le document d'étude).

XIV. 7. Les candidats RO/UE/EEE/CH admis qui ne présenteront pas le diplôme d'études secondaires / l'équivalent en original dans les délais impartis seront expulsés.

XIV. 8. Les candidats RO/UE/EEE/CH admis qui ne finalisent pas leur inscription avant la date limite fixée ne peuvent plus s'inscrire.

XIV. 9. L'inscription des candidats RO/UE/EEE/CH admis suite a l'examen d'entrée concurrentiel est conditionnée par un ordre d'inscription signé par le recteur, le paiement des frais de scolarité et la signature du contrat de l'étudiant.

XV. DISPOSITIONS FINALES

XV.1. Toute réglementation divergente qui peut être trouvée dans les versions précédentes de la méthodologie d'admission pour les citoyens de l'UE / EEE / CH est par la présente abrogée.

XVI. ANNEXES

Annexe 1 - Déclaration pour la protection des données personnelles (Formulaire de consentement)

Annexe 2 - Formulaire de données personnelles

Annexe 3 - Demande de validation du diplôme d'études secondaires / équivalent par le CNRED

Annexe 4 - Conditions minimales d'accès à l'enseignement supérieur en Roumanie - la Liste des diplômes reconnus



UNIVERSITATEA
DE MEDICINĂ ȘI FARMACIE
VICTOR BABEȘ | TIMIȘOARA

Code Regulation: UMFVBT- MET/PRI/4/2021

Modifié, complété et republié, Annexe à H.S. no. 66/7332/31.03.2021

Modifié, complété et republié, approuvé par H.C.A. no. 6/5790/09.03.2021

Modifié et complété, Annexe à H.S. no.. 207/10121/26.05.2021

Modifié, complété, approuvé par H.C.A. nr. 15/9748/18.05.2021

Recteur,

Prof. univ. dr. Octavian Marius Crețu

Vice-recteur pour l'internationalisation,

Prof. univ. dr. Claudia Borza

Conseiller juridique,

c.j. dr. Codrina Mihaela Levai